



Laissez votre vélo sur l'un des nombreux parkings vélo afin de profiter à pied des sentiers !

● **Pour votre sécurité :** les sentiers côtiers étant étroits et très fréquentés, le passage de vélos peut occasionner des accidents.

● **Pour respecter la Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral (SPL) :** Cette loi de 1976 interdit la circulation des vélos sur les propriétés privées du littoral. La servitude autorise uniquement le passage des piétons.

● **Pour les préserver :** en effet, le passage répété de vélos crée des ornières dans lesquelles l'eau de pluie s'installe, jusqu'à créer des ruissellements qui accélèrent l'érosion des sentiers.

Pourquoi les sentiers côtiers sont-ils réservés aux piétons ?



Le littoral du Morbihan compte environ 600 km de sentiers côtiers ouverts au public. Séné possède pour sa part 47 km de côte. Ces espaces littoraux sont riches d'une grande biodiversité animale et végétale. Or, en été, le millier de passages journalier contribue fortement à la dégradation des sentiers et au dérangement des espèces. Déjà en proie à l'érosion et à la montée de la mer, nos sentiers se tassent, se creusent ou s'érodent. Nous nous devons de les préserver !

Prenons soin de nos sentiers côtiers !

Le vélo, c'est du plus !

✓ Bon pour la santé

Pratiqué régulièrement, le vélo élimine les graisses et aide à lutter contre le surpoids. Il limite également les risques associés, tels que le diabète et l'hypertension.

✓ Plus rapide

En ville, la vitesse moyenne du vélo est de 15 km/h. Celle de la voiture de 14 km/h...

✓ Plus écologique

À vélo, je suis en contact avec mon environnement, j'ai le temps d'observer ce qui m'entoure et de profiter du paysage. En plus, je n'émetts ni bruit, ni CO₂, ni particules fines !

Le saviez-vous ?

Voici quelques particularités du code de la route pour le vélo...

Le « Cédez-le-passage » pour les vélos

Ce panneau triangulaire permet aux cyclistes de passer au feu rouge, si les conditions le permettent et qu'ils vont dans la direction indiquée par la ou les flèches jaunes.



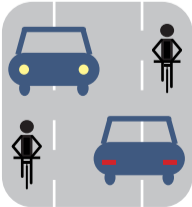
Rouler à contresens en zone 30

L'article R. 110-2 du code de la route autorise les cyclistes à rouler en sens interdit dans les voies de circulation classées en « zone 30 ».

Le chucidou, comment ça marche ?

Le cycliste roule sur la bande cyclable à droite de la chaussée.

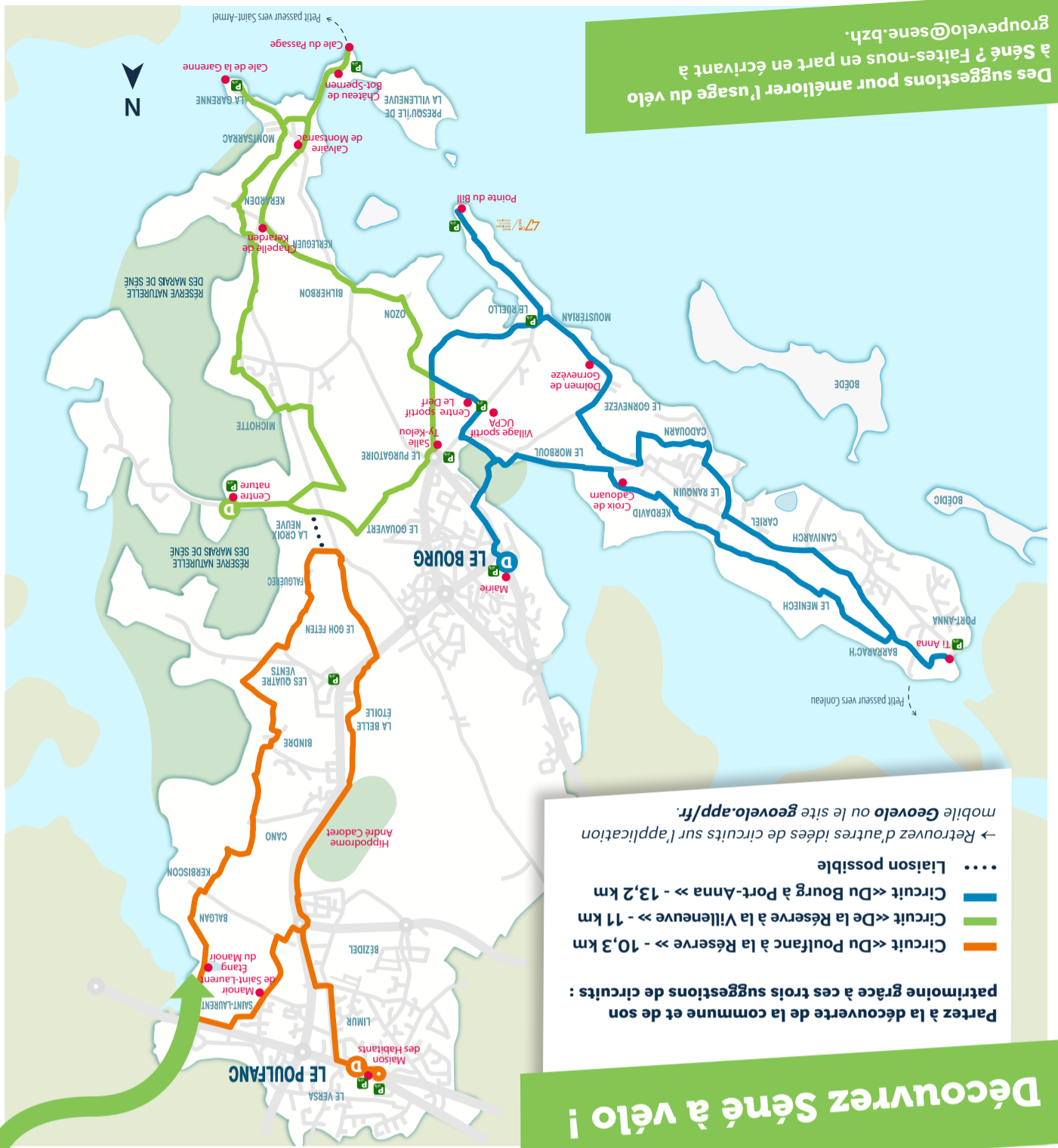
L'automobiliste circule au centre de la chaussée. Si un véhicule se présente en face, il se rabat sur la bande cyclable le temps de le croiser. Si un vélo s'y trouve, l'automobiliste attend derrière lui.



Pour votre sécurité, soyez VISIBLES !

Sont obligatoires :

- Les éclairages avant et arrière
- Les catadioptres avant, arrière et latéraux (sur les pédales et les roues)
- Le gilet jaune hors agglomération la nuit ou quand la visibilité est limitée



Des suggestions pour améliorer l'usage du vélo à Séné ? Faites-nous en part en écrivant à groupevelo@sene.bzh.

Partez à la découverte de la commune et de son patrimoine grâce à ces trois suggestions de circuits :

- Circuit « Du Poulfanc à la Réserve » - 10,3 km
- Circuit « De la Réserve à la Villeneuve » - 11 km
- Circuit « Du Bourg à Port-Anna » - 13,2 km

... Liaison possible

→ Retrouvez d'autres idées de circuits sur l'application mobile *Geovelo* ou le site geovelo.app/fr.

Découvrez Séné à vélo !



Séné à vélo



Embarquez à vélo !



Petit passeur vers Conleau ou Saint-Armel

Deux liaisons maritimes saisonnières, d'avril à octobre

Séné (Montsarrac) <> Saint-Armel (Le Passage)
Séné (Barrarac'h) <> Vannes (Conleau)

Horaires et tarifs :

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/petitspasseurs

Bateaux-Bus du Golfe vers Vannes ou l'île d'Arz

Tous les jours de l'année, les Bateaux-Bus assurent les traversées directes entre Vannes, Séné (Barrarac'h) et l'île d'Arz.

Horaires et tarifs : ile-arz.fr



Location de vélos électriques moyenne et longue durée

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération a mis en place un service de location de vélos moyenne et longue durée destiné aux habitants des 34 communes du territoire. L'agglomération propose 460 vélos à la location.

Plus d'informations :

www.golfedumorbihan-vannesagglomeration.bzh/je-me-deplace-velo

Commune



Carte des voies cyclables



- Réseau cyclable
- ↔ Chaucidou
- - - Piste en projet
- - - Liaison maritime (accessible en vélo)
- Parking vélo
- Station réparation vélo
- Point de vue
- Camping
- Table de pique-nique
- Plage
- Embarcadère ou port
- Toilettes
- Point d'intérêt
- Panneau patrimonial

